

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 12 janvier 2026 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 3 040 644 du cadastre du Québec, 276, rue Daniel, dans la zone Ha-344 afin de régulariser la largeur du lot sur lequel la propriété unifamiliale est érigée à 15,24 mètres, au lieu d'avoir une largeur minimale de 16 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-344 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 2 625 080 du cadastre du Québec, 207, rue Principale, dans la zone Ca-209, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de cinq logements à une distance de 2,29 mètres de la limite latérale gauche, au lieu d'être implantée à une distance minimale de 3 mètres de la limite latérale gauche, tel que prévu à la grille de zonage Ca-209 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 5 517 471 du cadastre du Québec, 141, montée Rodgers, dans la zone Fh-506-1 afin de régulariser l'implantation d'un abri d'auto permanent attenant à une habitation unifamiliale à une distance de 1,60 mètre de la limite latérale gauche de la propriété, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 3 mètres de la limite latérale gauche de propriété, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 16 décembre 2025
(U-2025.48)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*